

**Propositions et justifications des  
périmètres: VILLEGOUGE**

Les propositions de périmètres sont classées sous la forme d'unité fonctionnelle.

On distingue trois grands types d'unités fonctionnelles pour les chiroptères:

- **les gites**
- **les territoires de chasse**
- **les corridors**

Ces trois unités ont été subdivisées en plusieurs entités. L'idée étant de présenter les différentes entités (pouvant s'assembler afin de répondre à divers problématiques) aux membres des groupes de travail afin d'initier une discussion.

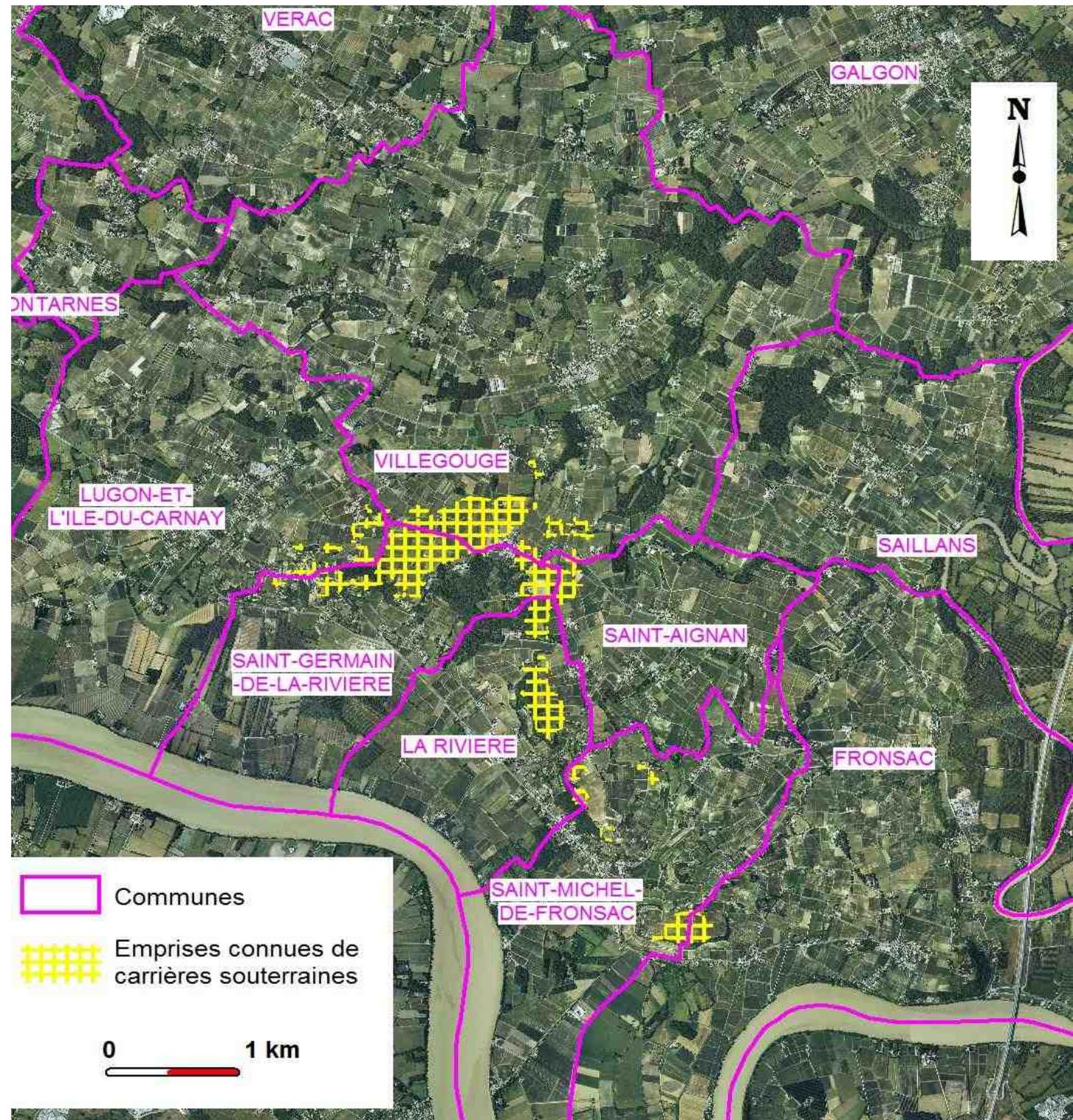
Les entités ont été définies à partir du croisement de plusieurs facteurs dont les éléments ont été tirés des sources suivantes:

- carte des emprises des carrières dans la zone (source: service carrières CG 33)
- carte des territoires de chasse favorables au petit rhinolophe et au murin de Grande taille (source: CREN Aquitaine)
- carte de transparence du territoire pour le petit rhinolophe (source CREN Aquitaine)
- carte d'occupation du sol dans un rayon de 5 km (source: CREN Aquitaine)
- carte des périmètres de protection dans la zone (source DREAL, traitement CREN)

Le présent document présente dans un premier temps les éléments généraux ayant permis l'identification des 7 entités proposées. Ensuite les différentes entités sont présentées, accompagnées d'une justification et d'une présentation succincte (occupation du sol dans le périmètre de l'unité, surface). Enfin une présentation générale des mesures possibles en fonction des entités retenues est réalisée.

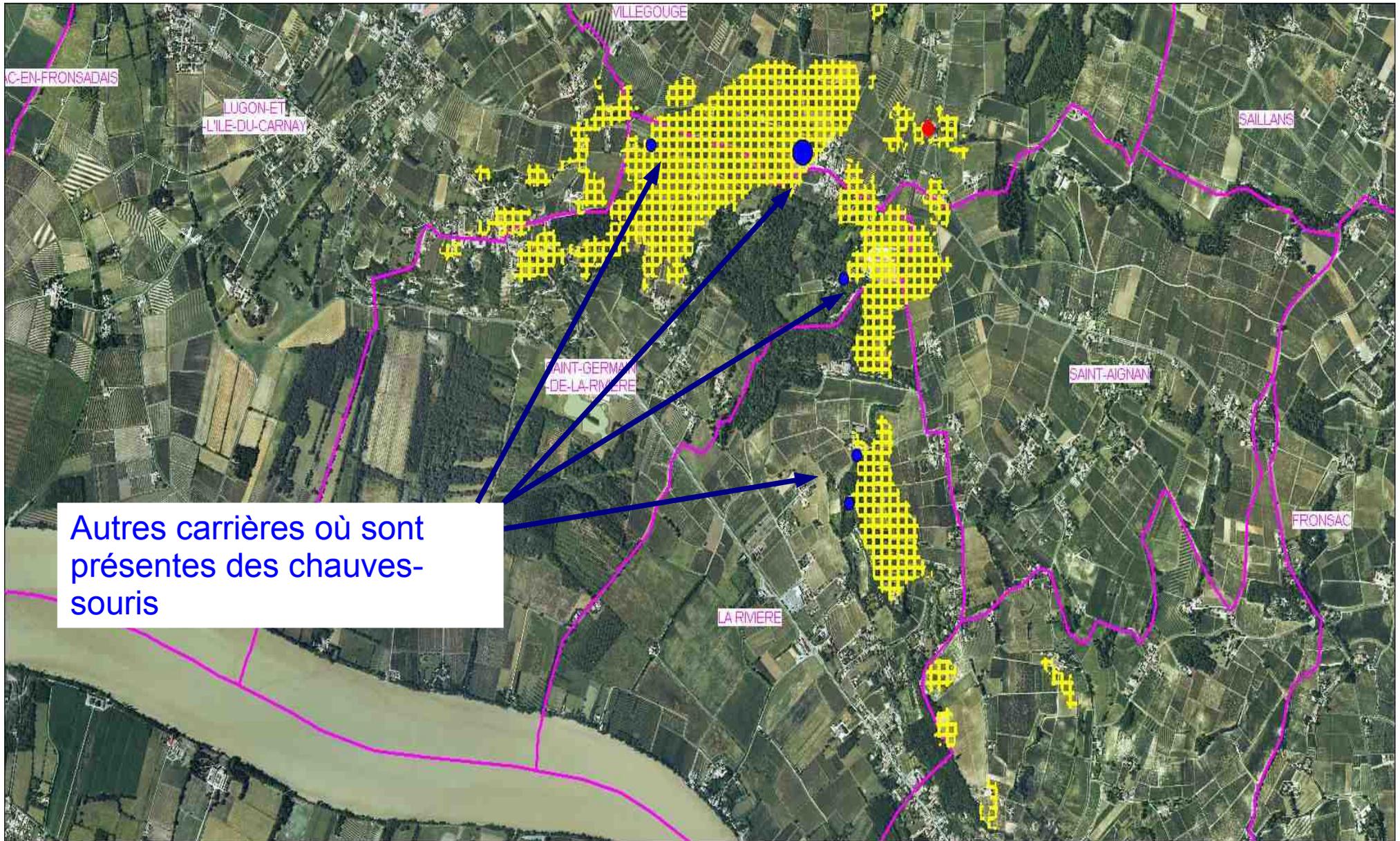
## Les facteurs généraux :

Emprise  
des  
carrières



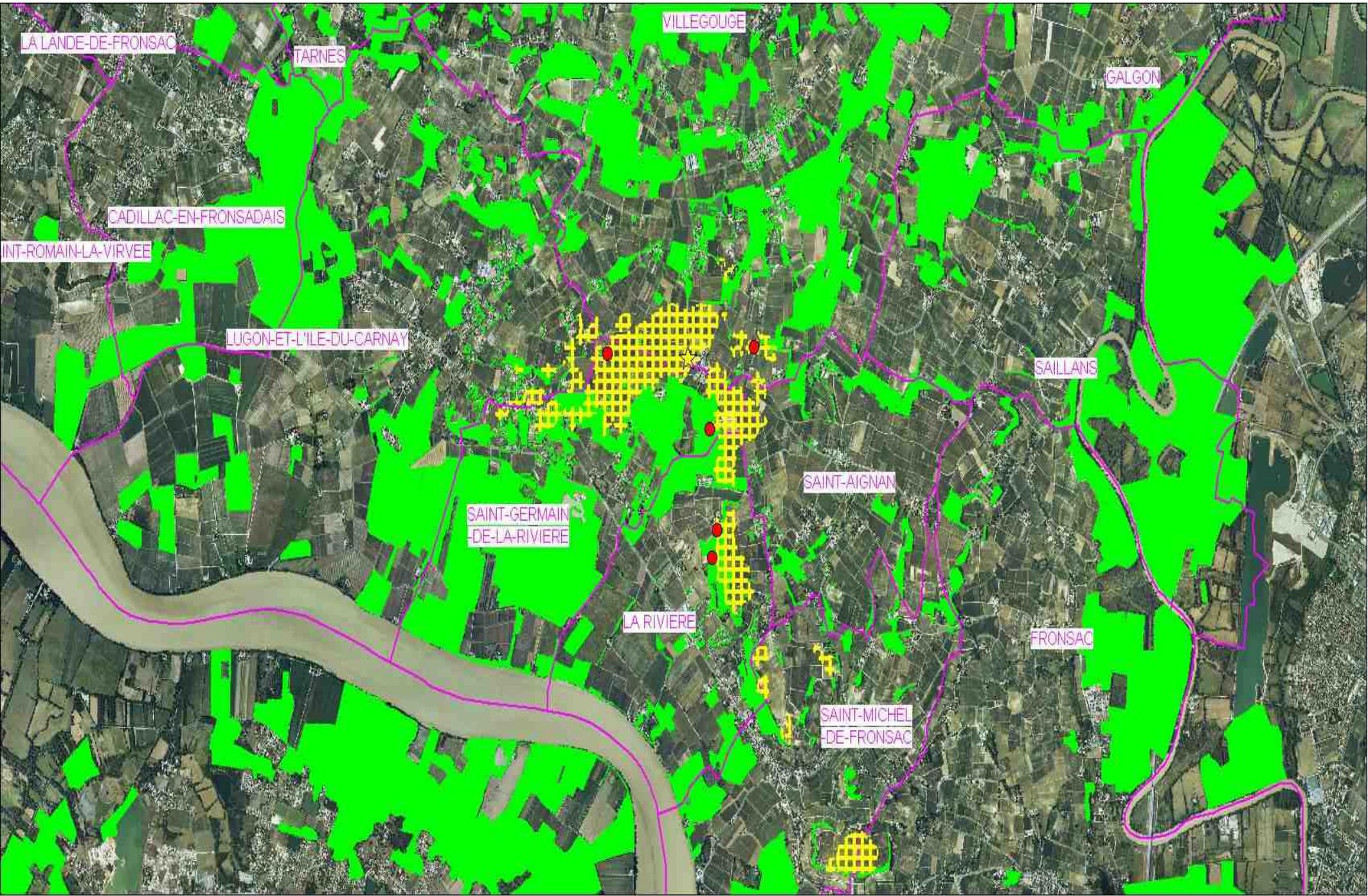
## Les facteurs généraux :

Les carrières où la présence de chiroptères est avérée



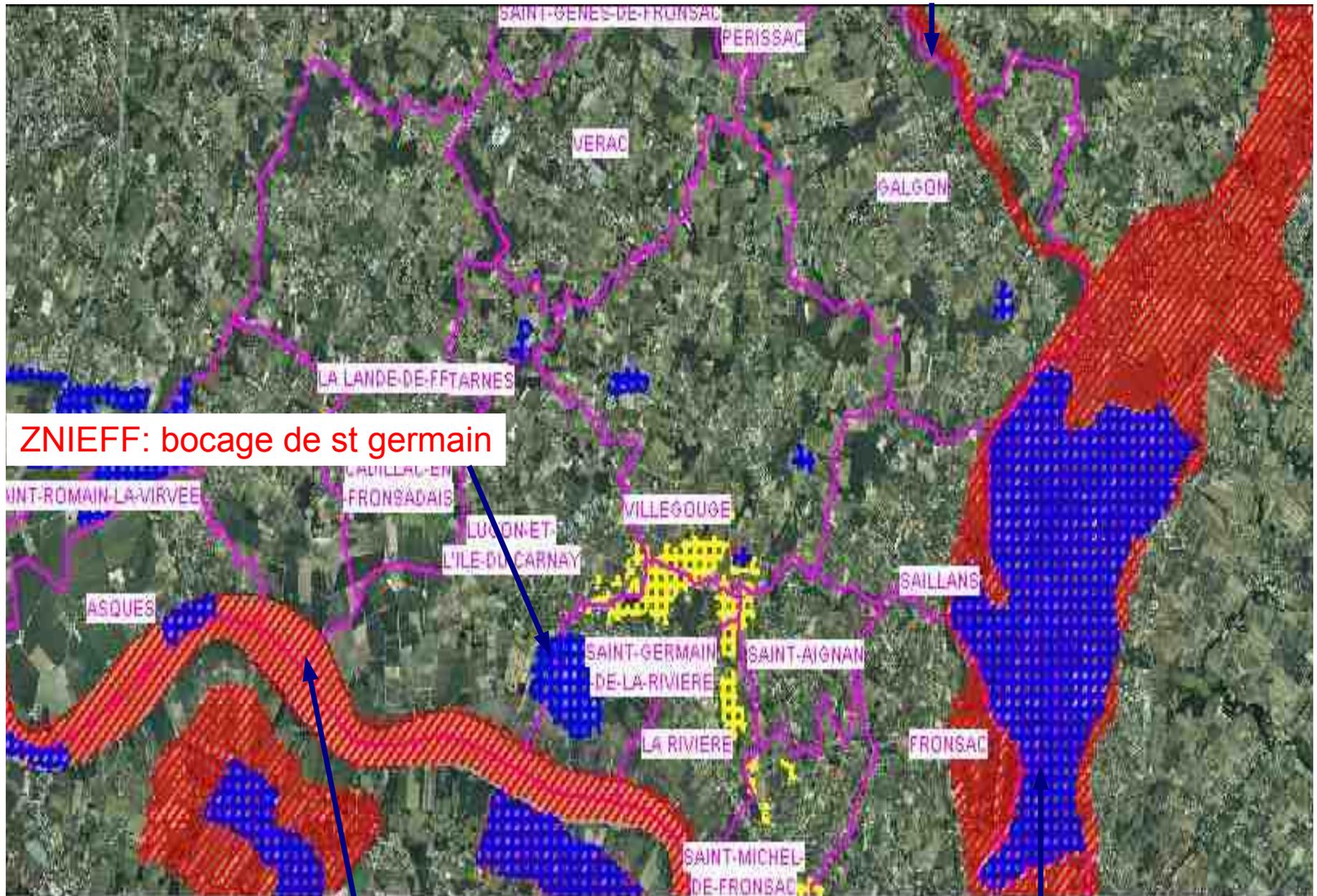
Les facteurs généraux :

En vert: les territoires de chasse favorables au petit rhinolophe et/ou grand murin



Les facteurs généraux : les sites protégés ou d'inventaires

Site Natura 2000 Saye

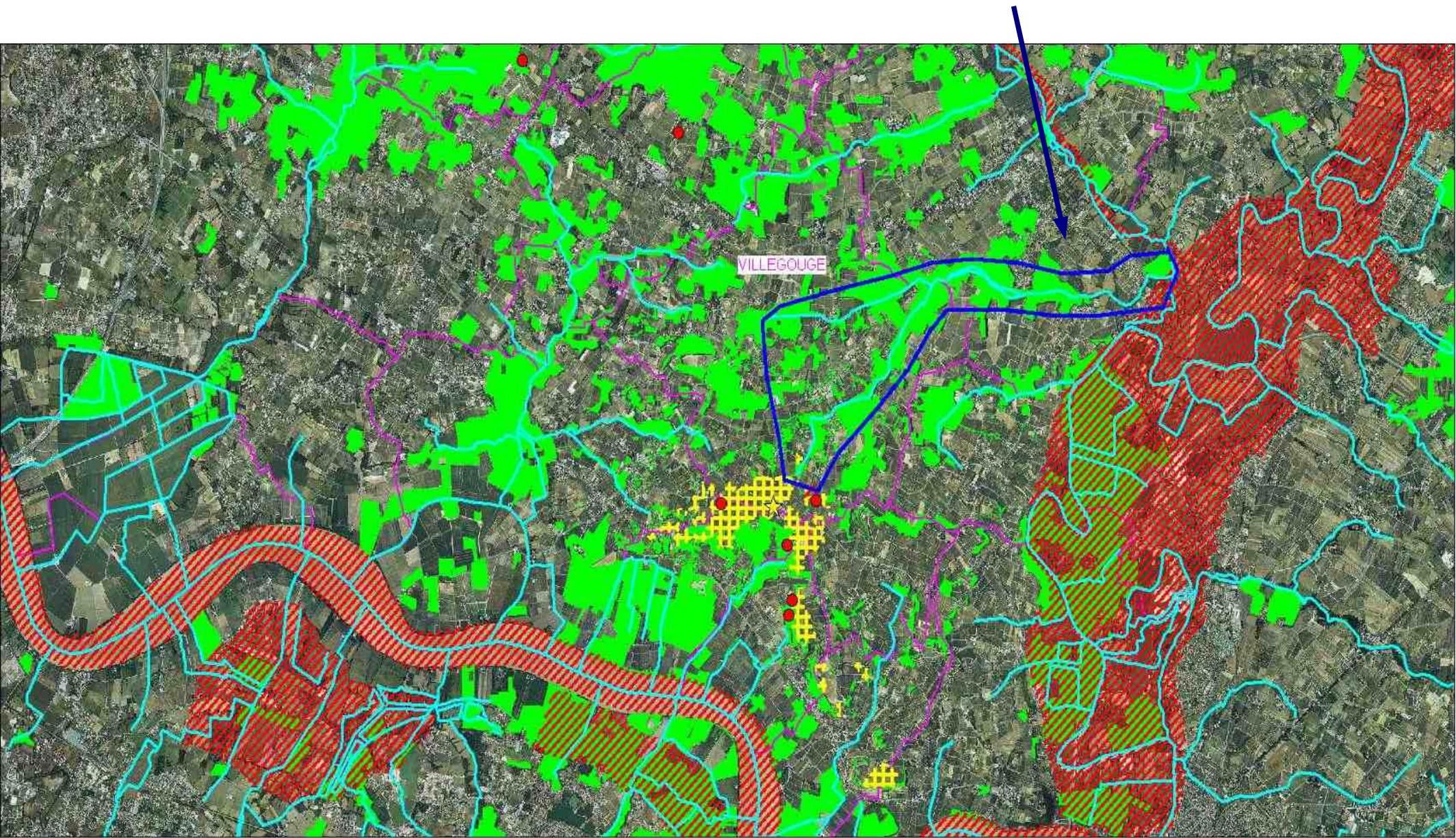


Site Natura 2000 Dordogne

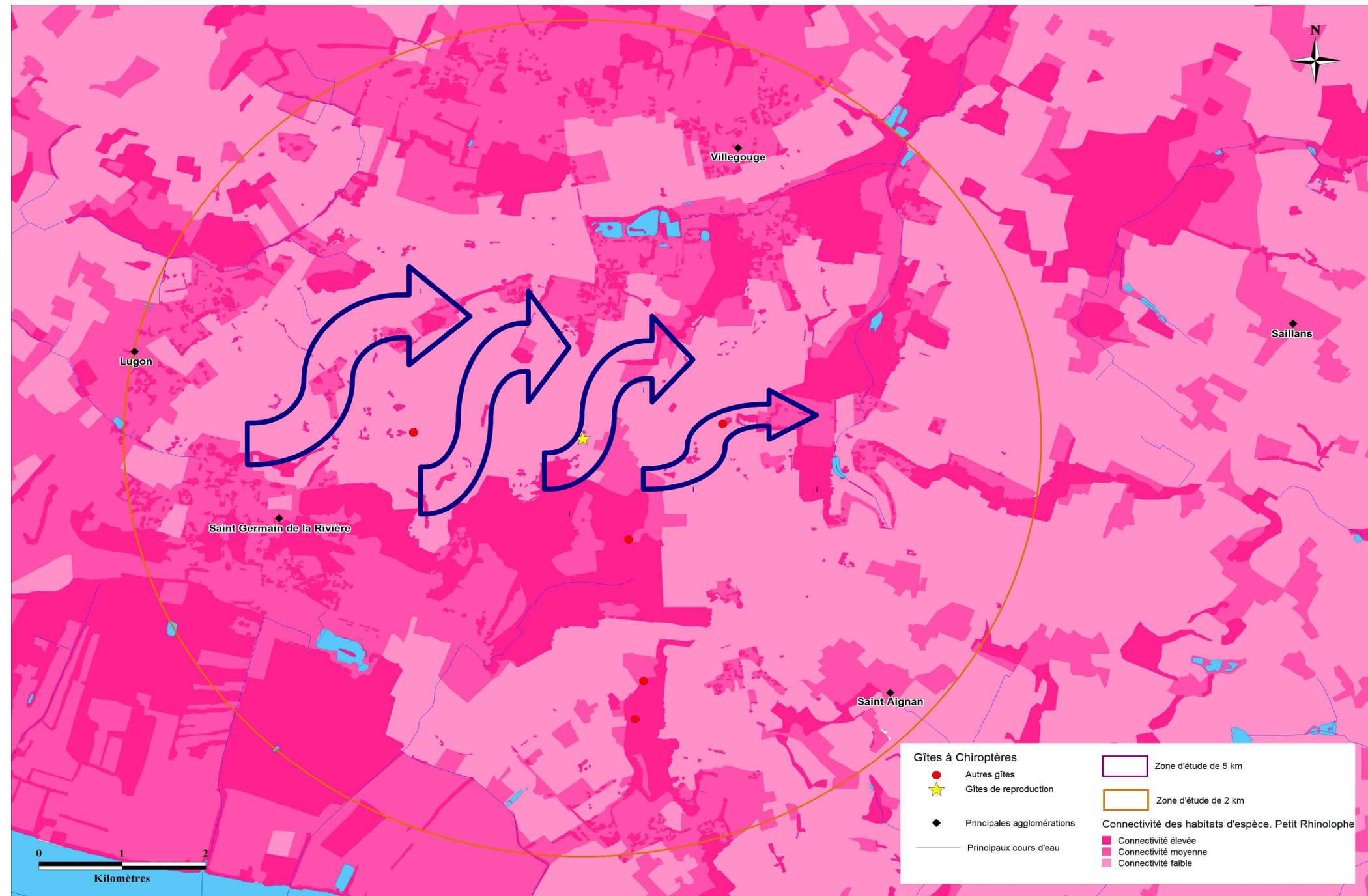
Site Natura 2000 Isle

Il est proposé de prendre en compte la partie du territoire entourée de bleu foncé dans le cadre du Site Natura 2000 de la Saye dans une logique « écologique » et une logique des acteurs Intervenant sur ce territoire.

### Portion du territoire proposée à l'intégration du site de la Saye



Cette carte de transparence des milieux pour le petit rhinoppe permet de mettre en évidence 4 zones corridors permettant la connexion de milieux favorables distants et de manière générale permettant de relier les deux éléments structurants du paysage: la Dordogne (sud), l'isle (ouest).



A partir de ces éléments généraux, les différentes entités suivantes ont pu être identifiées.  
A chaque fois, l'entité sera présentée graphiquement puis suivra une justification et les mesures possibles à réaliser sur cette entité. L'occupation du sol dans l'entité sera cartographiée.

Le périmètre final pourra être constitué d'une ou plusieurs entités.

La combinaison d'entité permettant de viser des objectifs de gestion plus complets, et permettant la mise en place de mesures plus variées.

Les quatre premières entités correspondent à des unités fonctionnelles « gites »

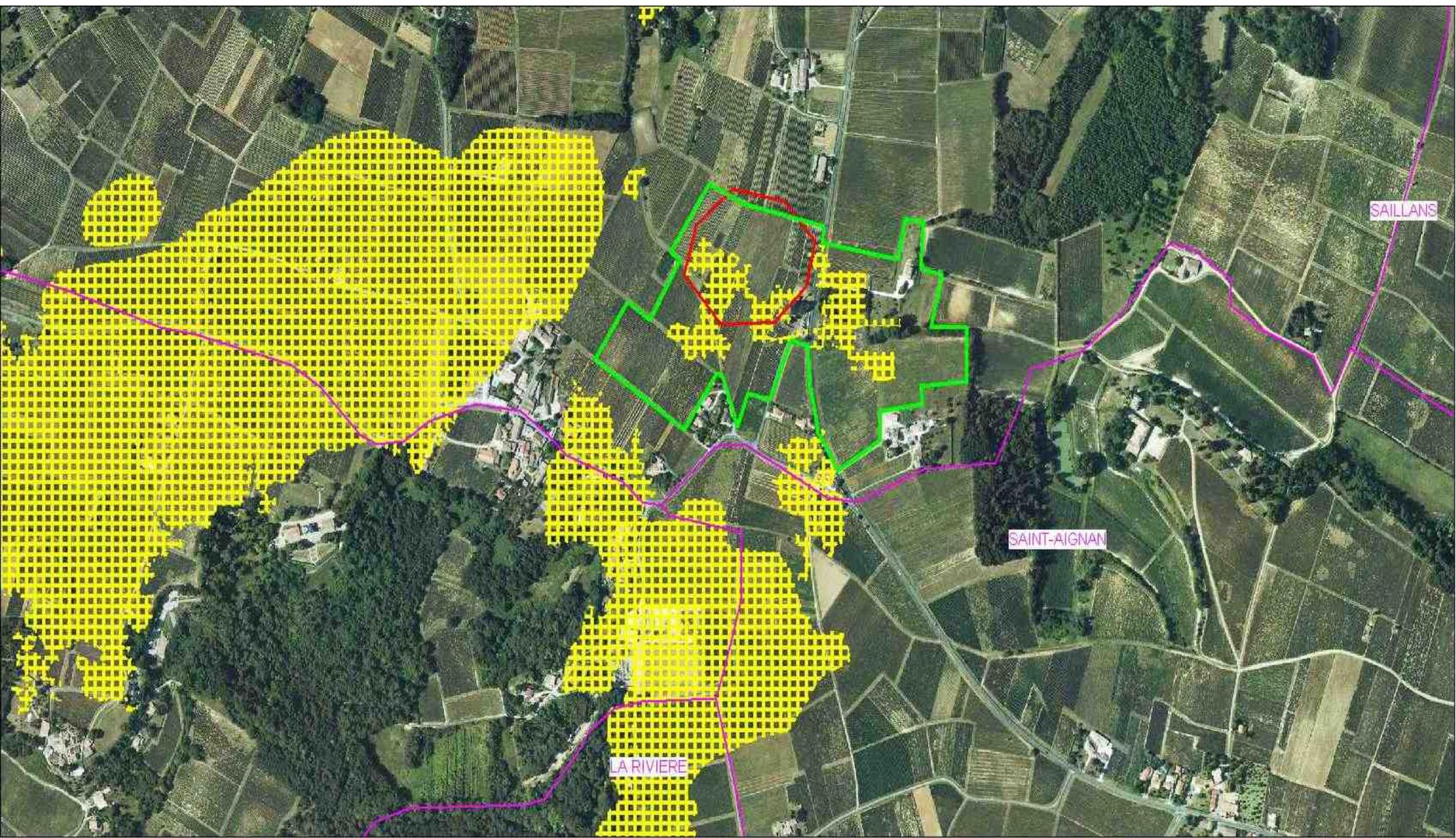
Les entités 5 et 6 correspondent à des unités fonctionnelles « territoire de chasse »

La septième et dernière entité correspond à une unité fonctionnelle « corridor »

## Entité 1: réajustement du périmètre initial sur les limites réelles de la carrière de Saute qui peut

**En rouge**: le périmètre initial

**En vert**: le nouveau périmètre ajusté proposé



**Entité 1:** réajustement du périmètre initial sur les limites réelles de la carrière de Saute qui peut

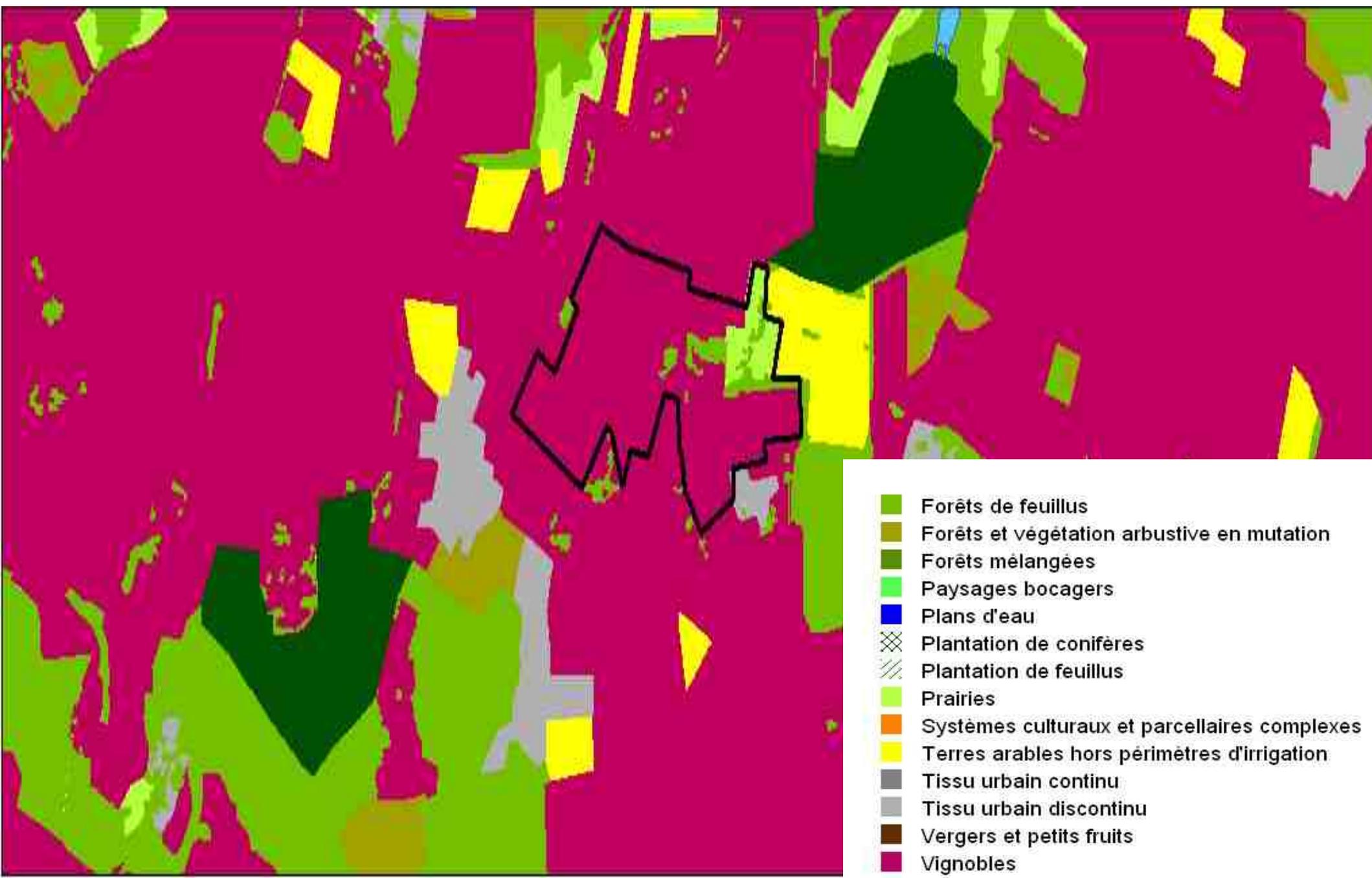
**Justification:** le périmètre initial n'est pas ajusté aux limites physiques de la carrière. L'ajustement permet de prendre en compte les limites réelles de la carrière.

**Enjeux:** protection du site d'hibernation (notamment petit et grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées)

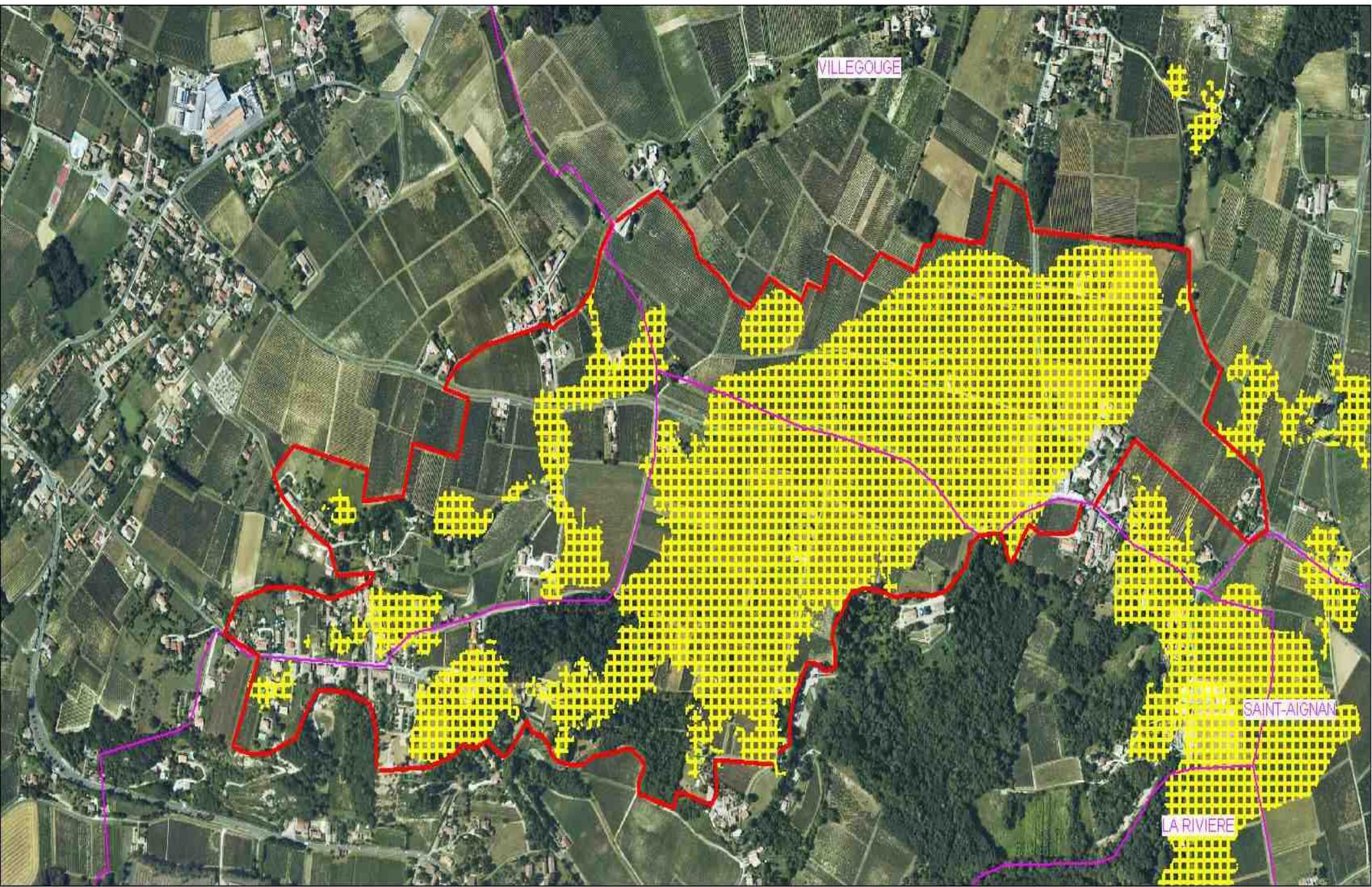
**Mesures possibles:** fermeture adaptée (contrat Natura 2000), cartographie des galeries et des accès

**Surface:** 0,15 km<sup>2</sup> = 15 hectares

**Entité 1:** réajustement du périmètre initial sur les limites réelles de la carrière de Saute qui peut



## Entité 2: la carrière de Meyney



## **Entité 2:** la carrière de Meyney

**Justification:** les données de présence des chauves-souris confirment l'importance de la carrière de Meyney (site de mise bas du minioptere et murin de grande taille). Le site correspond à un réseau de carrières possiblement interconnectés. Il apparaît ainsi nécessaire de prendre en compte l'ensemble du réseau de carrières de Meyney pour viser une protection efficace.

**Enjeux:** protection du site de mise bas (minioptere et murin de grande taille) et un autre site connu accueillant des chiroptères.

**Mesures possibles:** fermeture adaptée (contrat Natura 2000)  
+ acces adapté (charte Natura 2000) + cartographie des galeries et acces + identification de l'utilisation du reseau de carrière

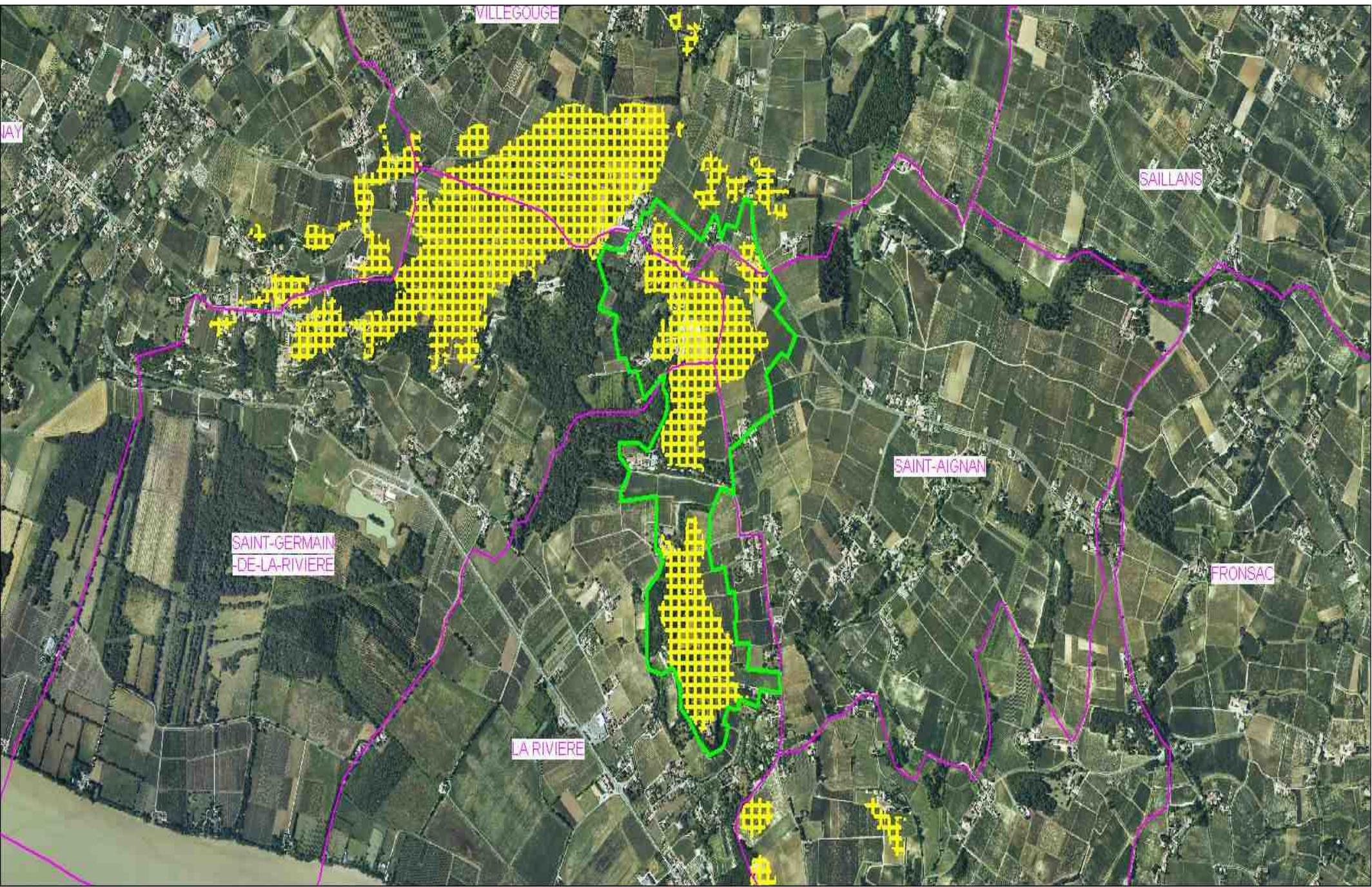
**Surface:** 1,25 km<sup>2</sup> = 125 hectares

## Entité 2: la carrière de Meyney

- Forêts de feuillus
- Forêts et végétation arbustive en mutation
- Forêts mélangées
- Paysages bocagers
- Plans d'eau
- Plantation de conifères
- Plantation de feuillus
- Prairies
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Vergers et petits fruits
- Vignobles



### Entité 3: les carrières au Sud



### **Entité 3:** les carrières au Sud

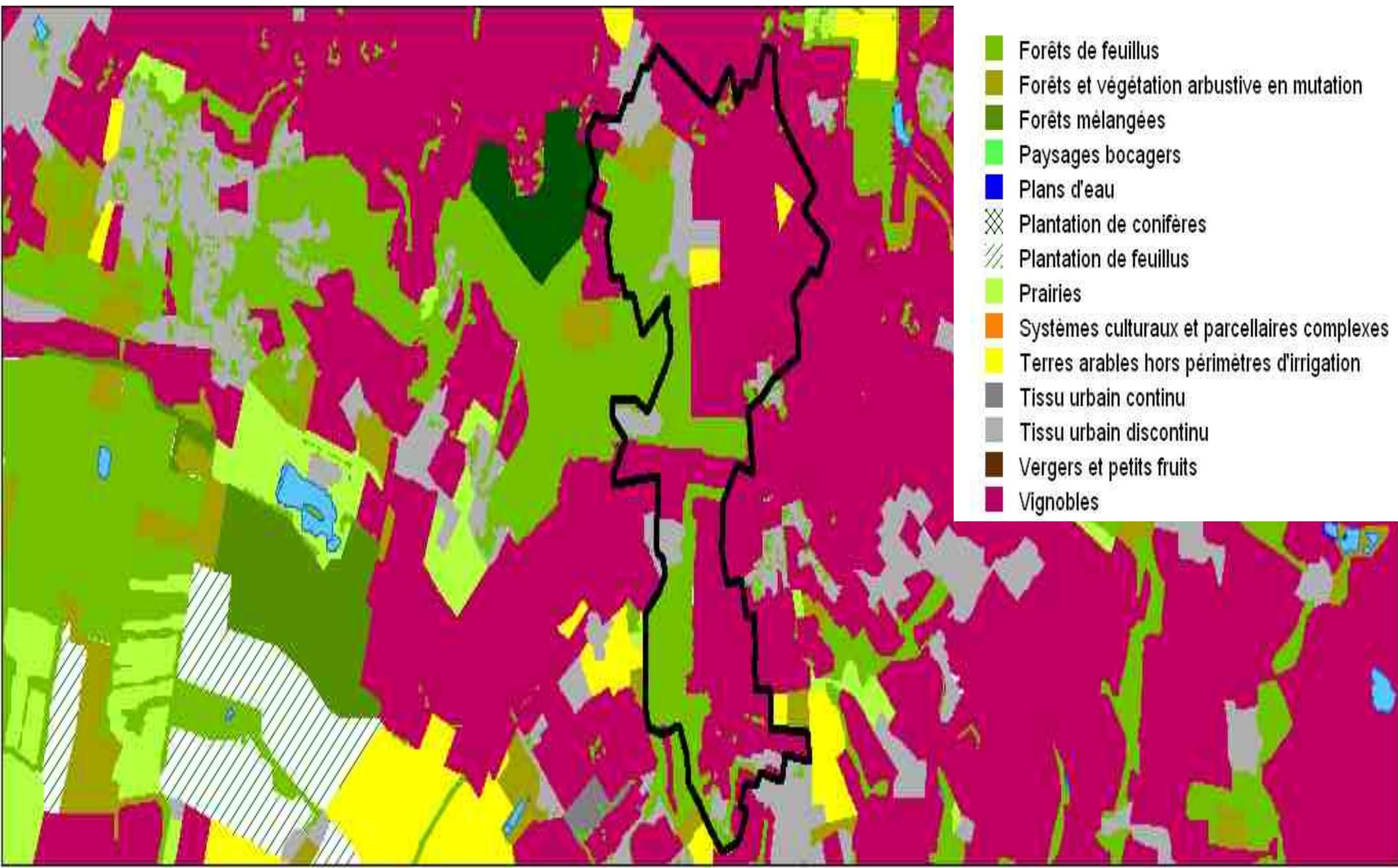
**Justification:** les données de présence des chauves-souris confirment l'importance des Carrières situées au sud du site initial.

**Enjeux:** protection de gîte à chiroptère multispécifiques (petit et grand rhinolophe, murin À oreilles échancrées, minioptère, barbastelle, murin de grande taille)

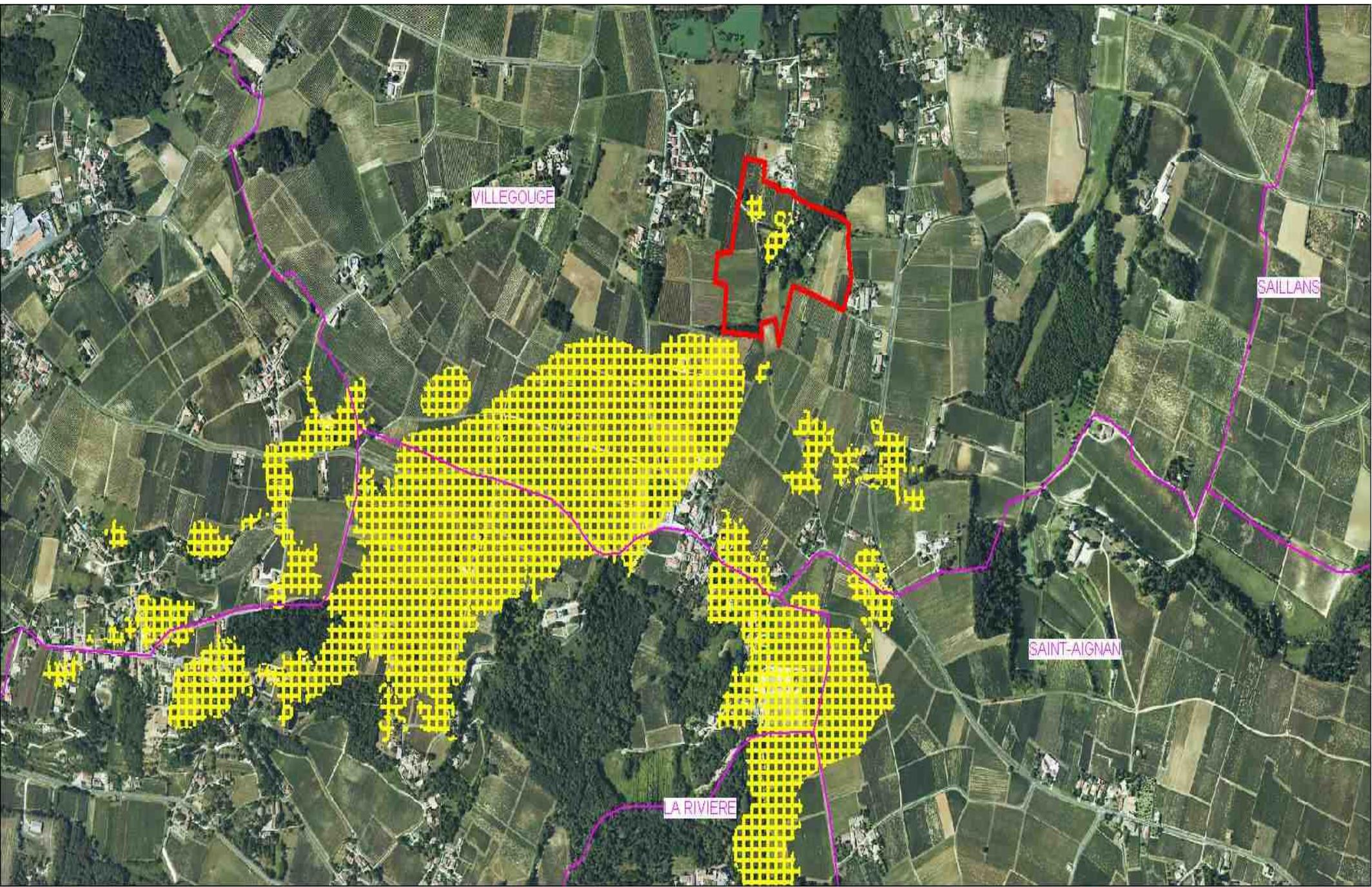
**Mesures possibles:** fermeture adaptée (contrat Natura 2000)  
+ accès adapté (charte Natura 2000) + identification de l'utilisation du réseau de carrières

**Surface:** 0,81 km<sup>2</sup> = 81 hectares

### Entité 3: les carrières au Sud



## Entité 4: les carrières de Camelot



## **Entité 4:** les carrières de Camelot

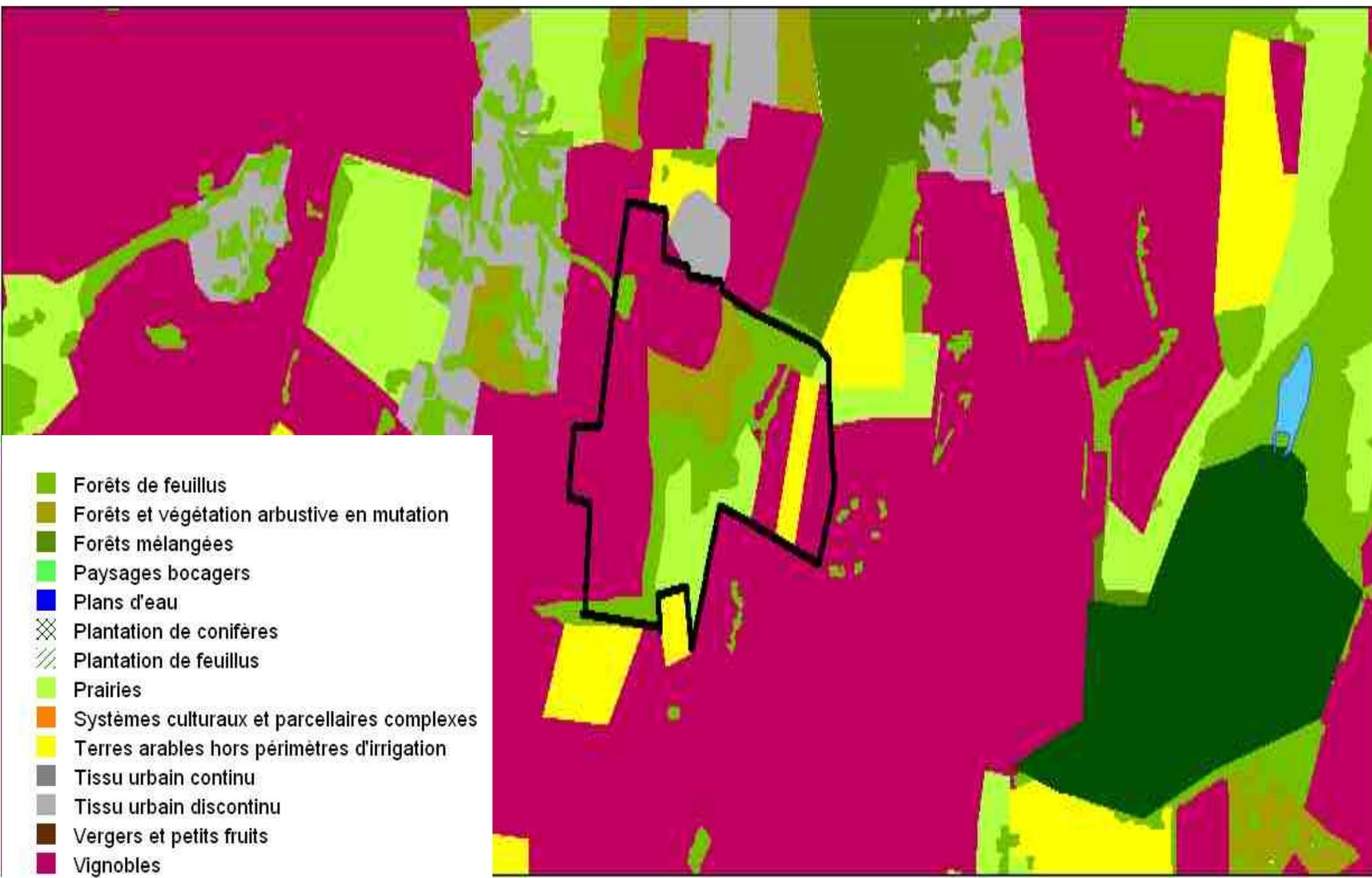
**Justification:** la prospection de ce site a mis en évidence la présence de chiroptère, de différentes espèces (petit et grand rhinolophe, murin sp.). Ce site pourrait avoir un intérêt particulier lors des périodes de transit automnal et/ou d'hibernation

**Enjeux:** protection de gîte à chiroptère multispécifiques

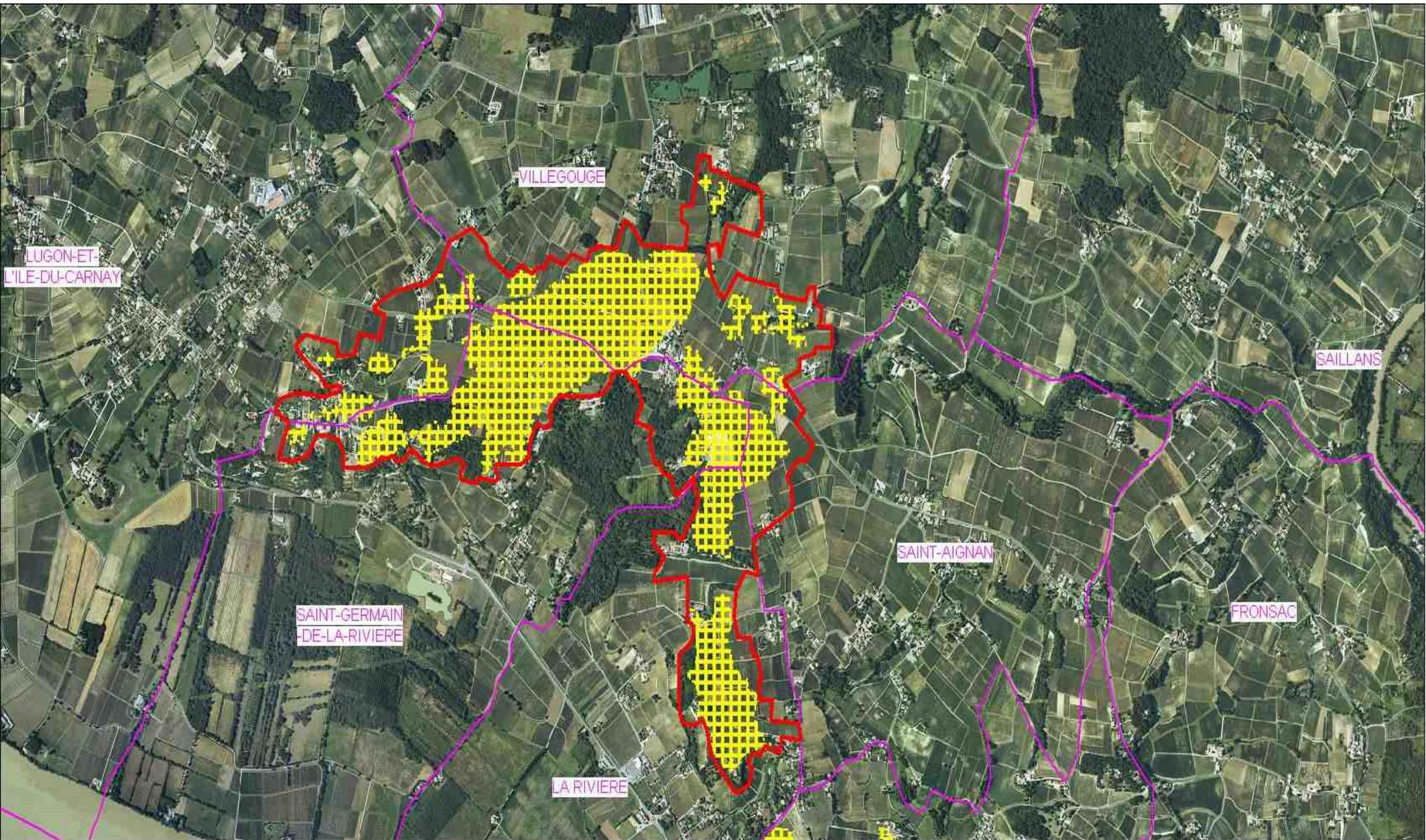
**Mesures possibles:** fermeture adaptée (contrat Natura 2000)  
+ accès adapté (charte Natura 2000)

**Surface:** 0,09 km<sup>2</sup> = 9 hectares

## Entité 4: les carrières de Camelot

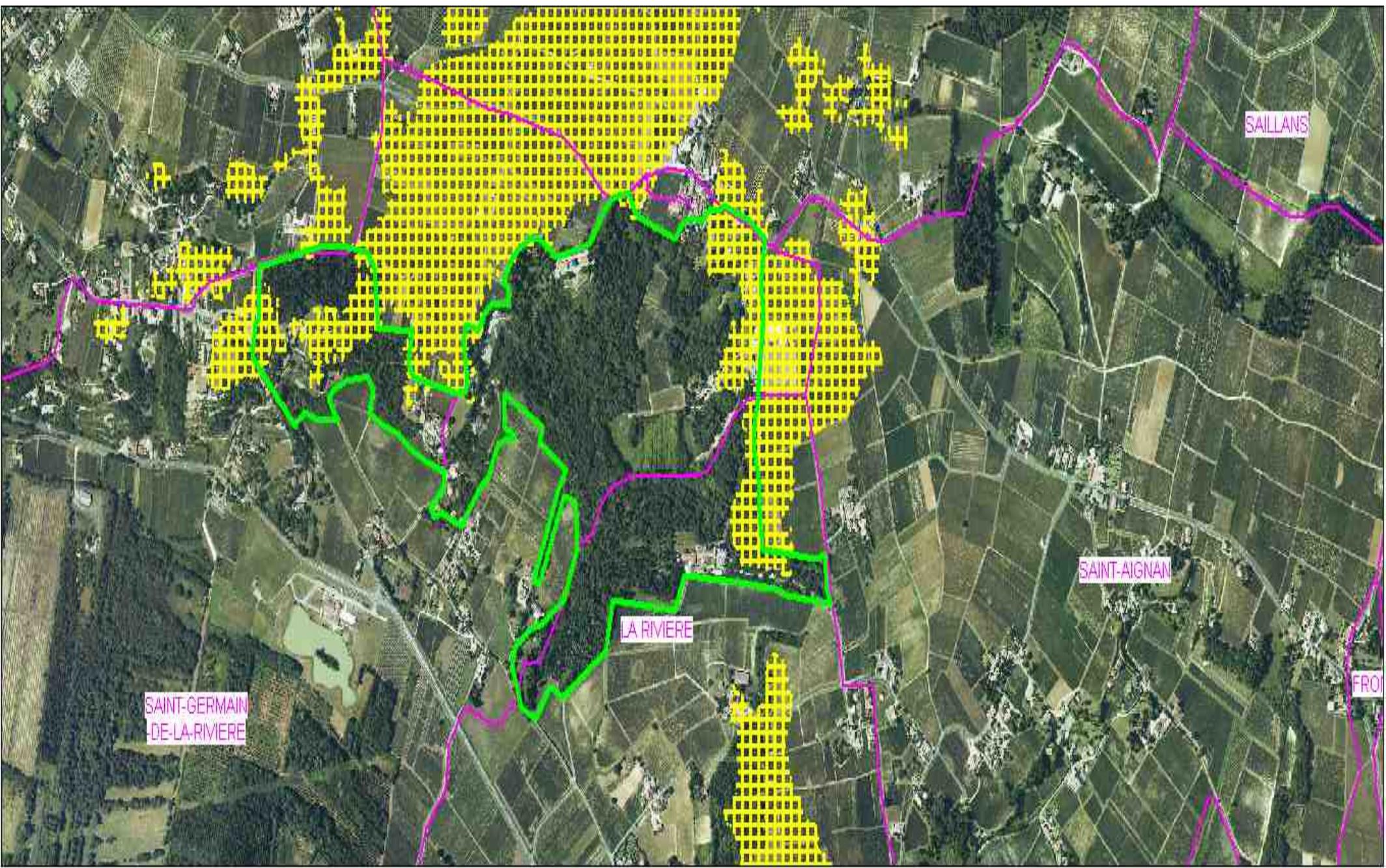


La prise en compte des entités 1 + 2 + 3 + 4 permettrait une protection de l'ensemble du réseau de carrière de la zone, exploité par diverses espèces au cours de leur cycle biologique (reproduction, hibernation, transit).



Surface = 2, 28 km<sup>2</sup> = 228 hectares

## Entité 5: les gites arboricoles



## **Entité 5:** les gites arboricoles

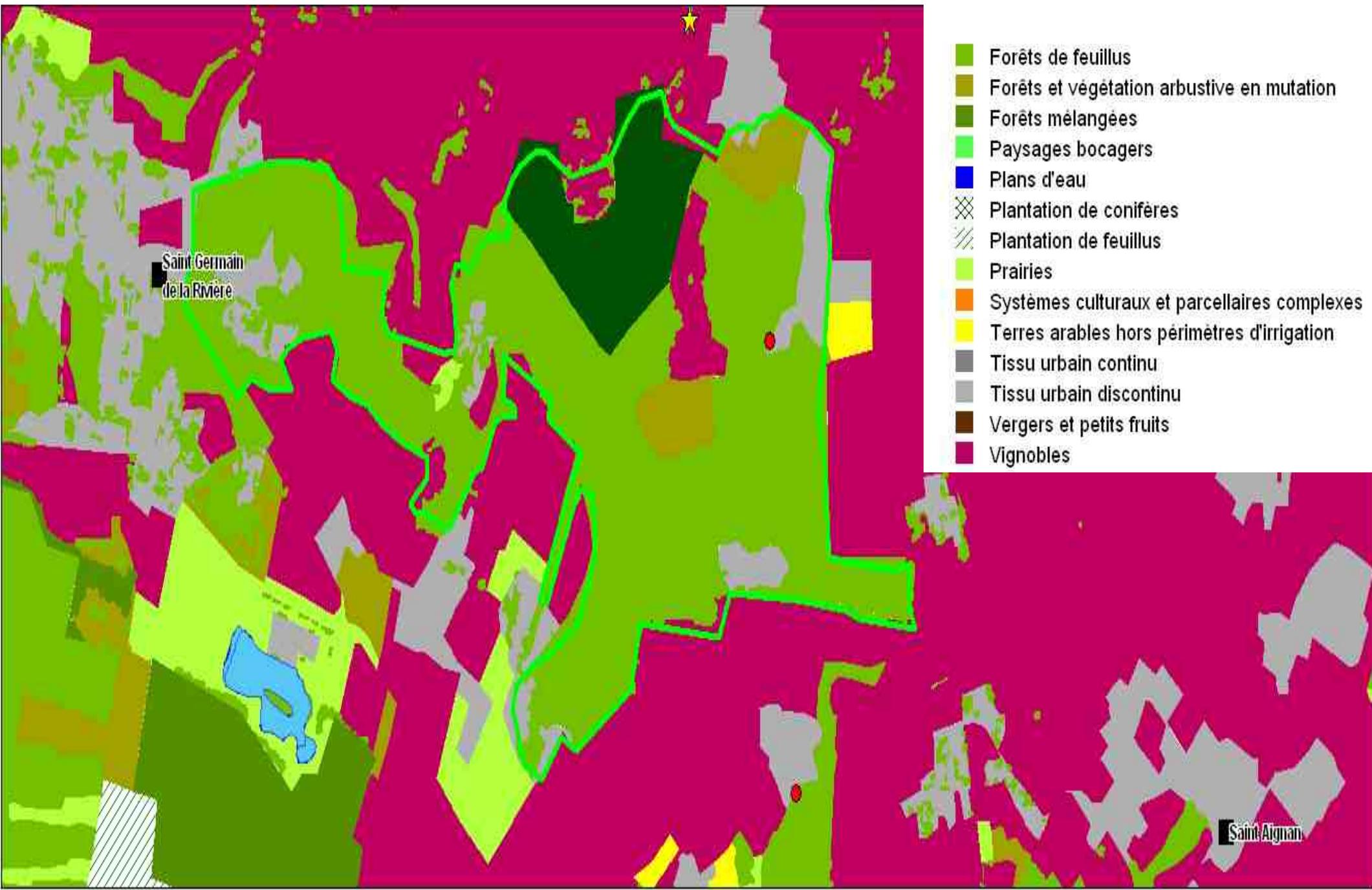
**Justification:** la présence de la Barbastelle et du Murin de Bechstein dans le secteur (diverses données attestant leurs présences) nous amène à considérer les zones boisées. En effet ces deux espèces sont plutôt arboricoles.

**Enjeux:** protection de gites arboricoles à chiroptère multispécifiques

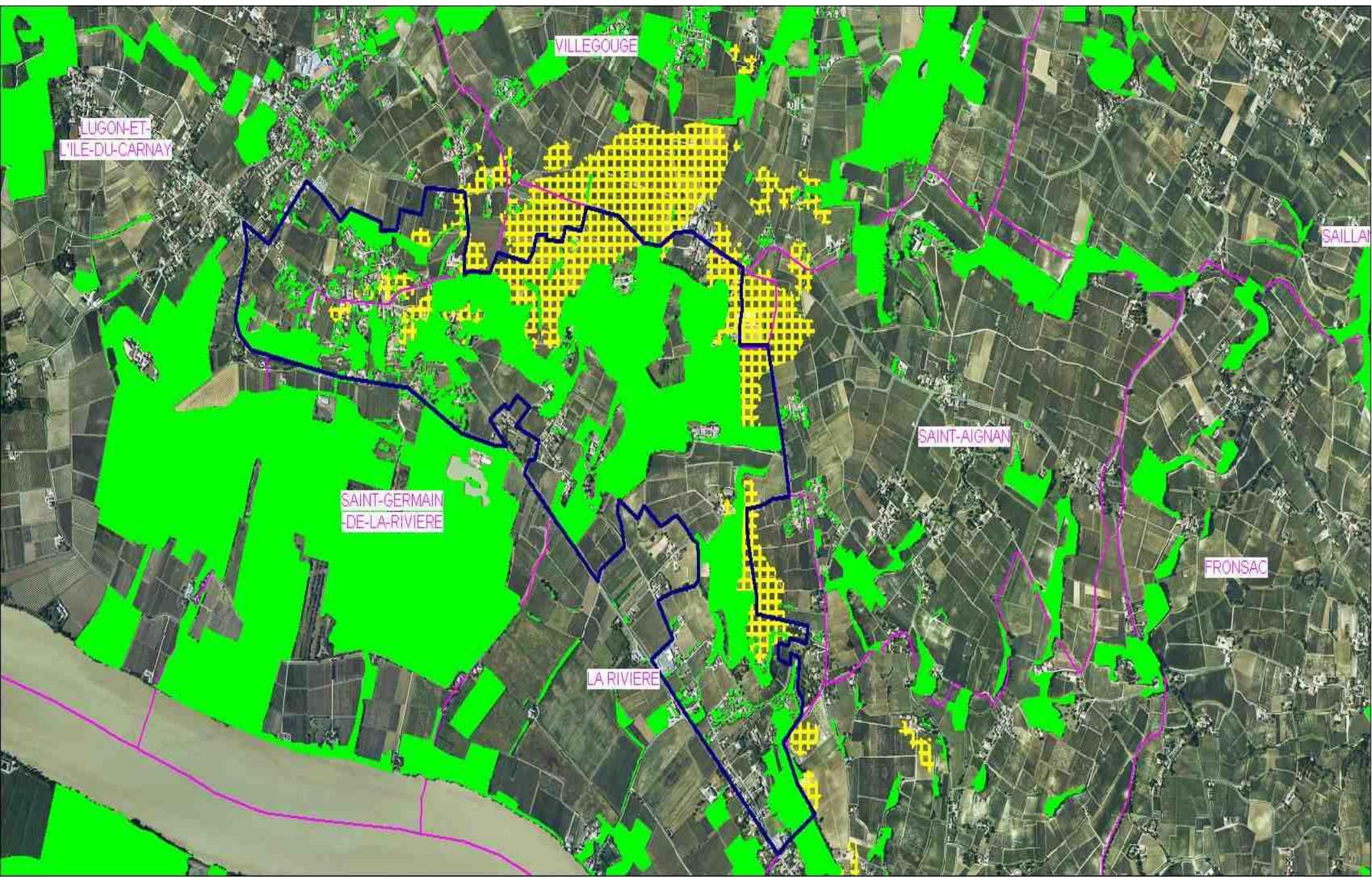
**Mesures possibles:** gestion forestière adaptée (contrat Natura 2000)  
+ contrats forestiers

**Surface:** 0,77 km<sup>2</sup> = 77 hectares

## Entité 5: les gites arboricoles



## Entité 5: les territoires de chasse « proches »



## **Entité 6: les territoires de chasse « proches »**

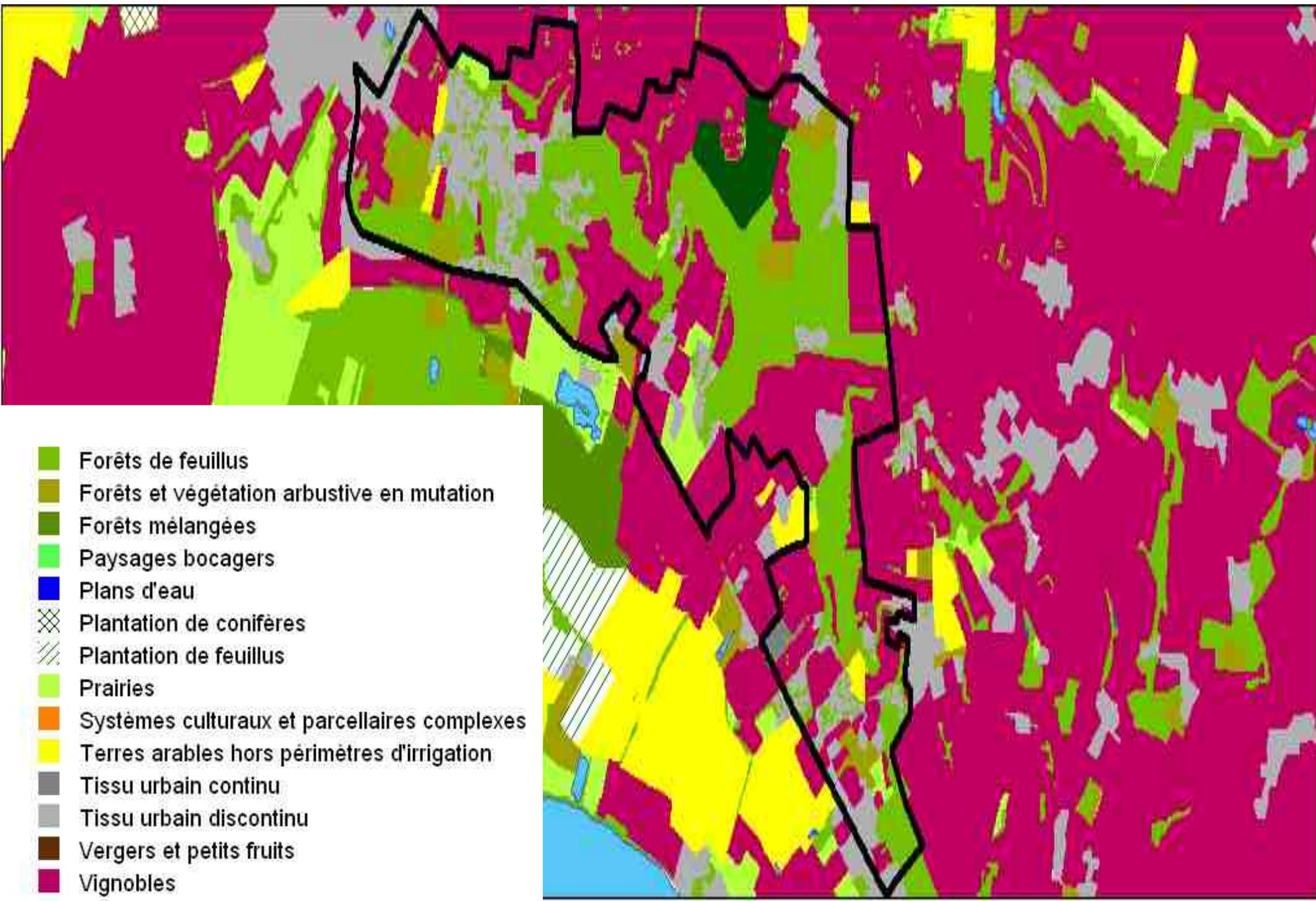
**Justification:** la prise en compte des habitats de chasse favorables est nécessaire pour protéger efficacement les chauves-souris. Les territoires de chasse localisés dans les environs des colonies de mise bas est particulièrement important pour la survie des colonies (notamment pour les jeunes qui exploitent des territoires « réduits »). Une partie non négligeable des zones comprises dans le périmètre sont classées comme N dans les PLU des communes concernées.

**Enjeux:** protection des territoires de chasse proches du gîte de mise bas

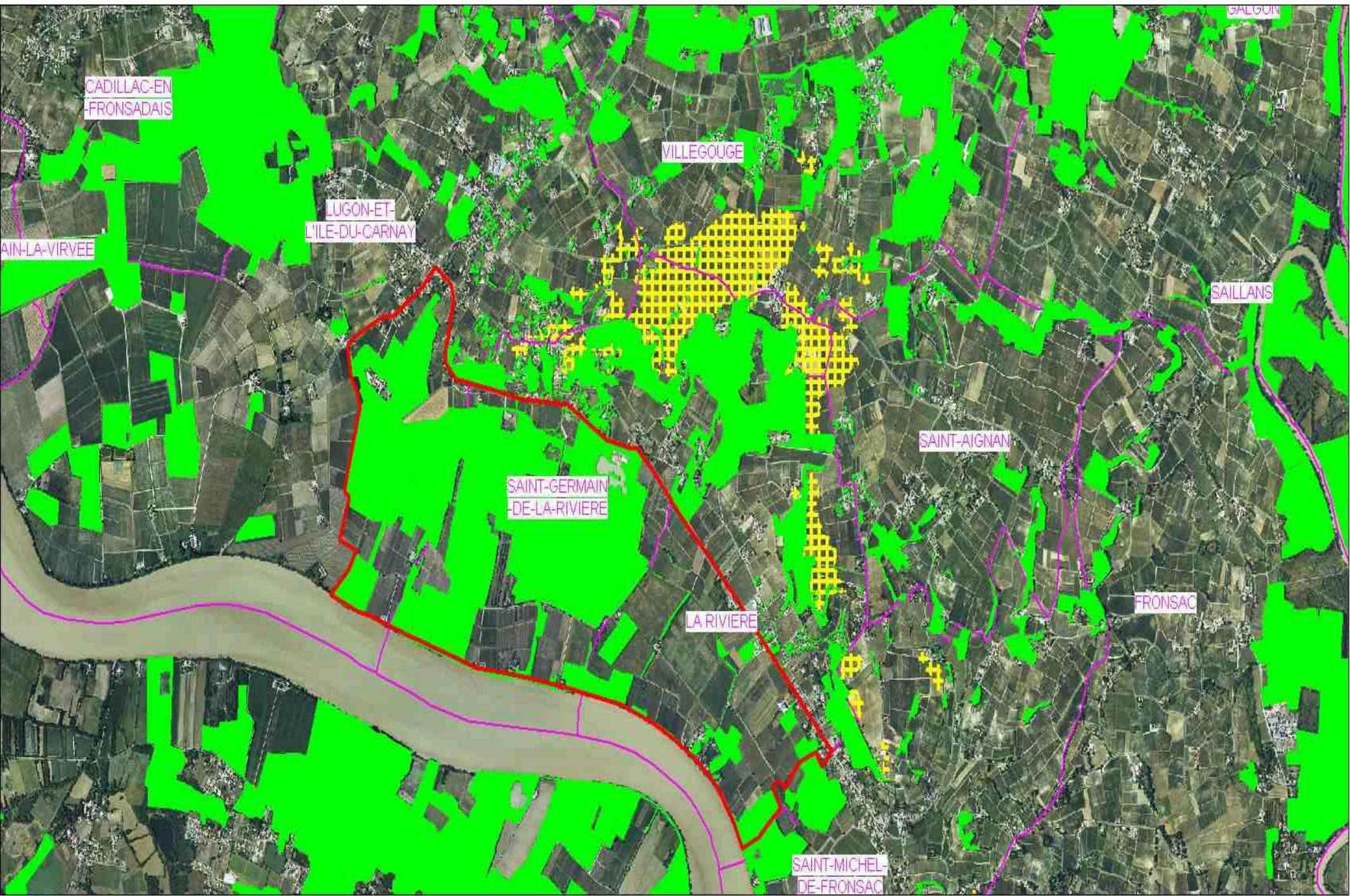
**Mesures possibles:** MAET (réduction phyto en viticulture, bandes enherbées, conversion bio ? conversion terres arables en prairies, haies...),  
contrat forestier (favoriser îlots vieillissants, maintien ouverture sous bois)  
charte Natura 2000 (préserver les gîtes arboricoles...),

**Surface:** 2,82 km<sup>2</sup> = 282 hectares

## Entité 6: les territoires de chasse « proches »



## Entité 7: les territoires de chasse favorables proches de la Dordogne



## **Entité 7:** les territoires de chasse favorables proches de la Dordogne

**Justification:** la prise en compte des habitats de chasse favorables est nécessaire pour protéger efficacement les chauves-souris. Les territoires de chasse localisés au sud du site constituent des zones globalement favorables aux chiroptères et leur protection permettrait de s'assurer la préservation de territoire essentiel au cycle biologique des espèces présentes. Ces zones sont constitués de « bocages » à l'ouest et de terres arables sur lesquelles il serait intéressant de travailler.

On intégrerait ainsi la ZNIEFF « bocage de st germain » au périmètre.

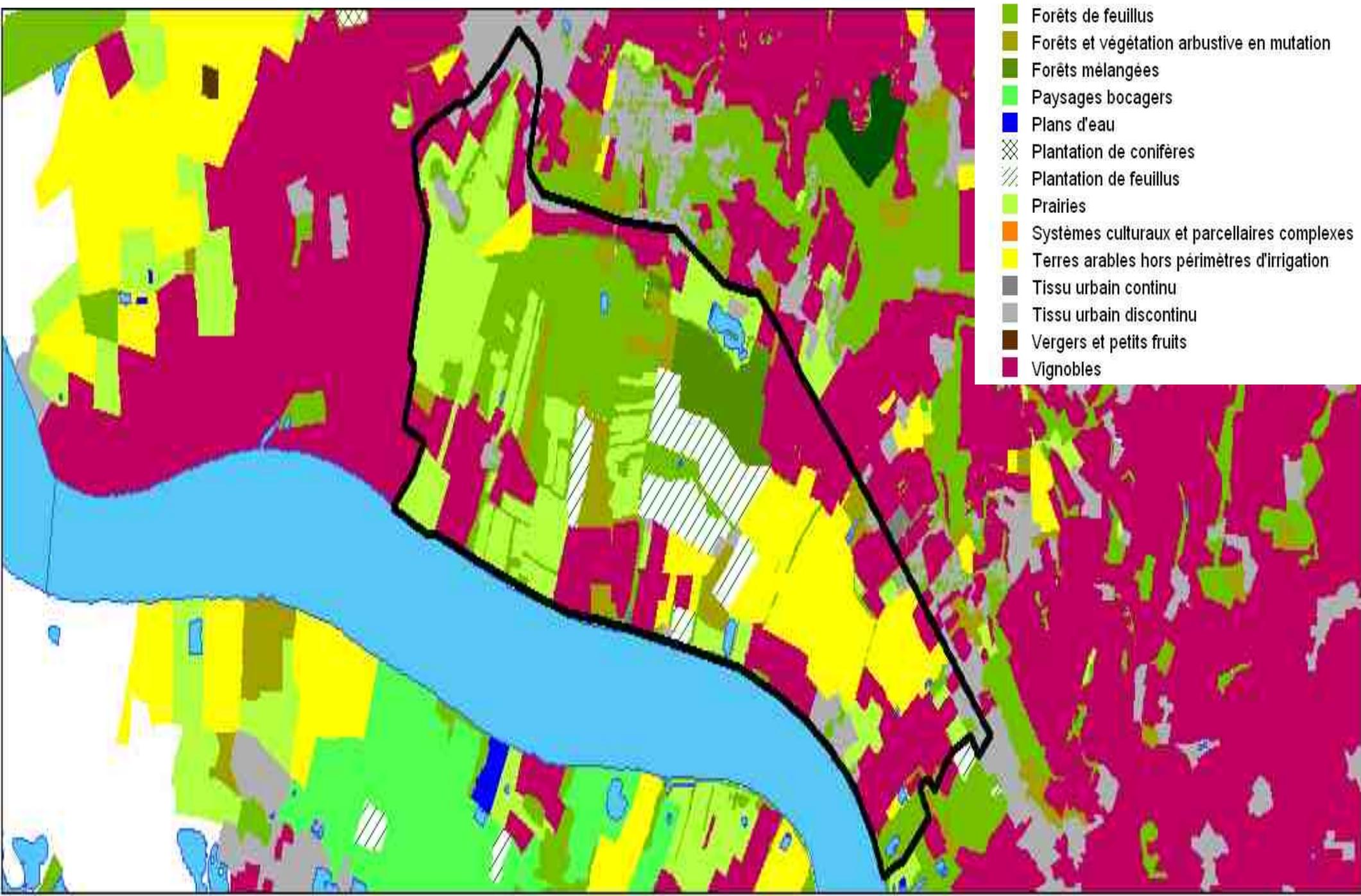
De plus, la majorité des zones comprises dans le périmètre sont classées comme N dans les PLU des communes concernées.

**Enjeux:** protection des territoires de chasse

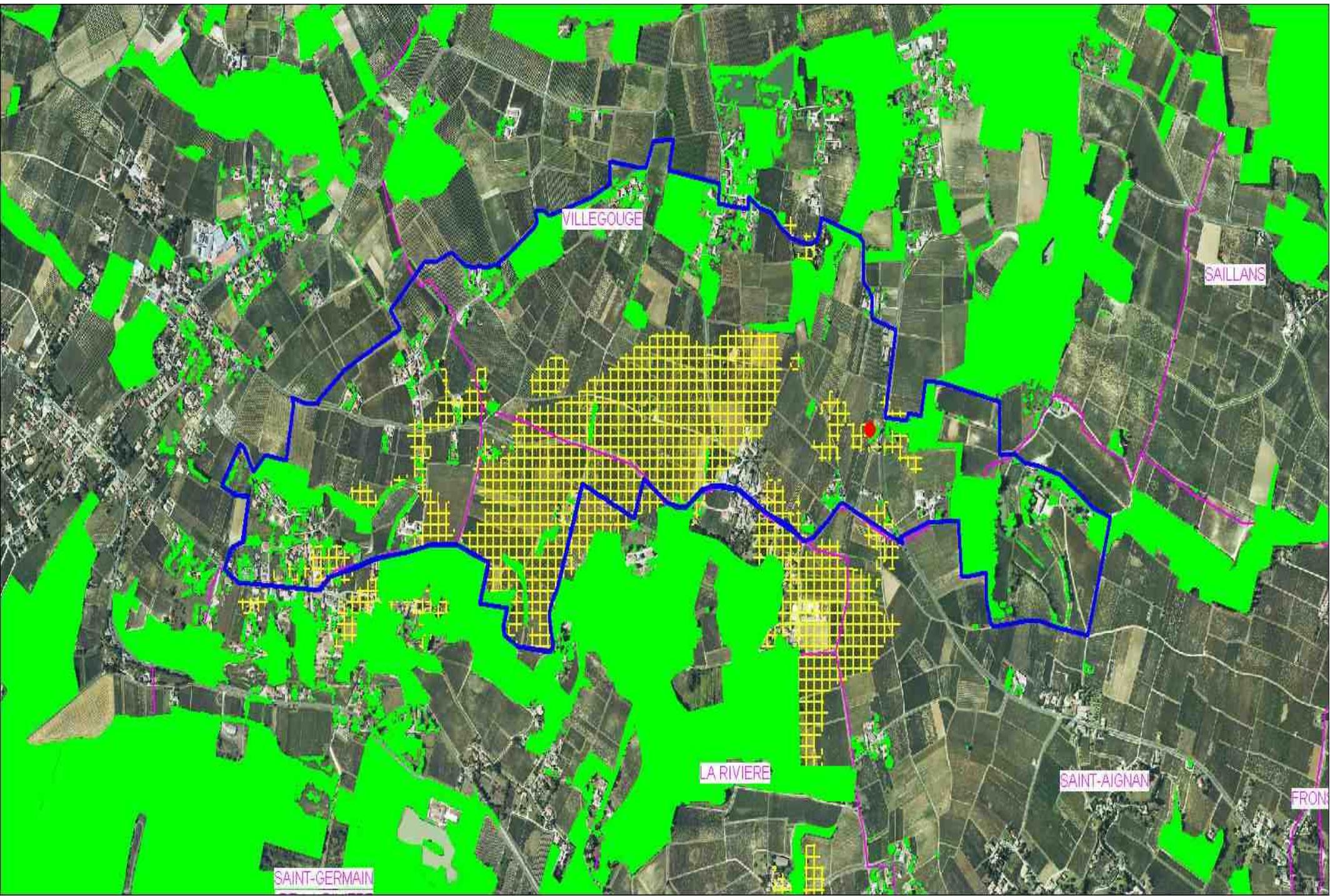
**Mesures possibles:** MAET (reduction phyto en viticulture, bandes enherbées, conversion bio ? conversion terres arables en prairies, gestion extensive prairies, retard fauche, limitation fertilisaiton, haies...), contrat forestier (favoriser ilots vieillissants, maintien ouverture sous bois), charte Natura 2000 (préserver les possibles gites arboricoles)

**Surface:** 2,82 km<sup>2</sup> = 282 hectares

## Entité 7: les territoires de chasse favorables proches de la Dordogne



## Entité 8: les zones corridors



## Entité 8: les zones corridors

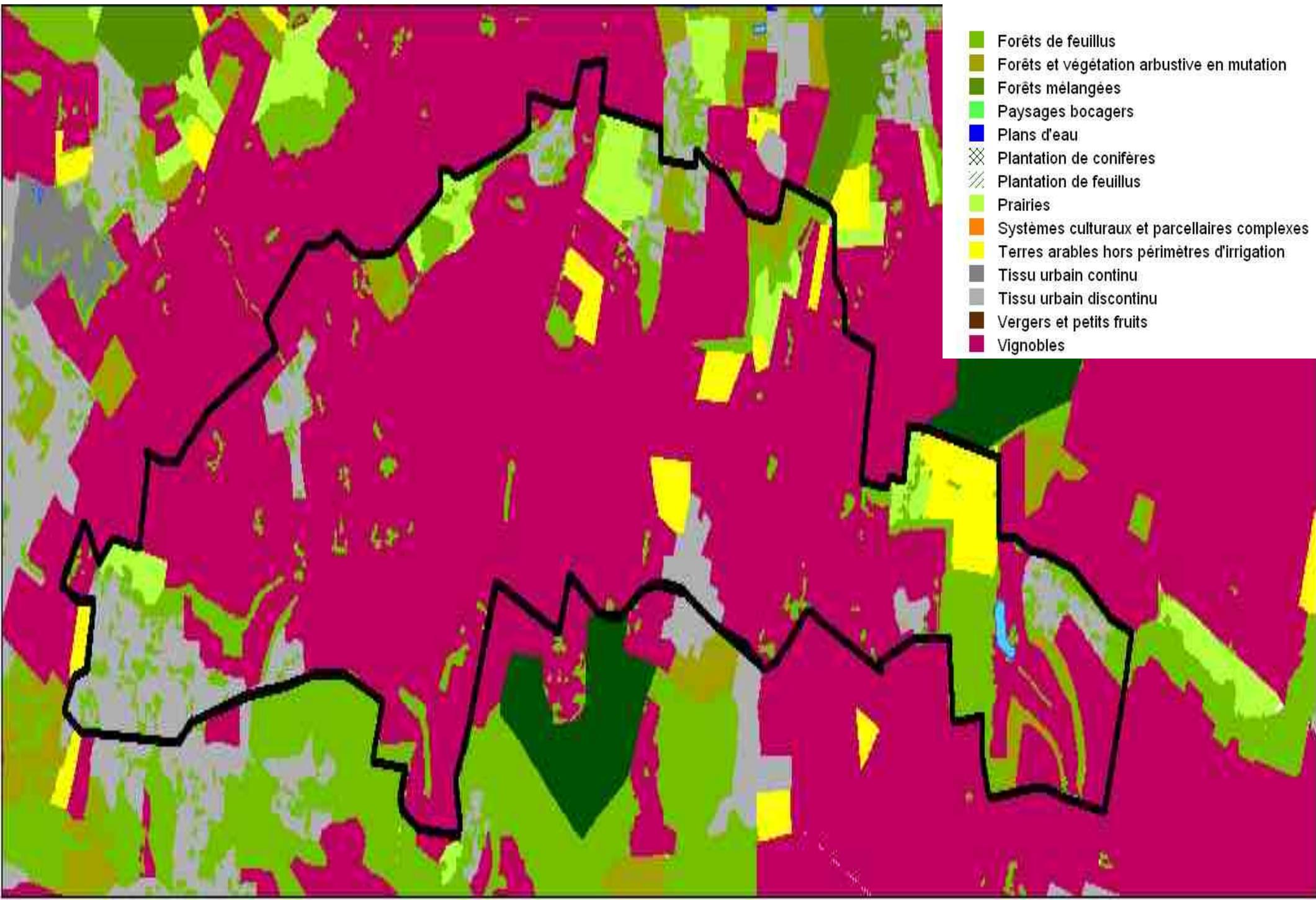
**Justification:** les chauves-souris (notamment les rhinolophidés) se déplacent en suivant des éléments linéaires (ex: haies). Les routes de vol doivent ainsi être préservées afin que les individus puissent accéder aux différents territoires de chasse. Sur le territoire, la présence de la dordogne au sud et de l'isle à l'ouest constituent des éléments structurants le paysage et sont associés à des milieux favorables aux chauves-souris d'où la nécessité de préserver voire restaurer des zones corridors entre les deux zones.

**Enjeux:** protection des zones corridors

**Mesures possibles:** MAET (réduction phyto, haies, arbres isolés, bandes enherbées, conversion bio ?...), charte Natura 2000

**Surface:** 2,13 km<sup>2</sup> = 213 hectares

## Entité 8: les zones corridors



Les différentes entités seront présentées aux groupe de travail.  
La discussion s'orientera vers quel périmètre, et en lien à cela quels objectifs de gestion, semble le plus pertinent pour les membres du GDT.

A noter: certaines entités se recoupent

